





**PARCOURS ANTERIEUR** (Rayez les mentions inutiles)

1/ Dernière classe scolaire ou universitaire suivie? ..... JJ/MM/AA : ...../...../.....

2/ Quel est le diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général ?

- |               |                           |     |      |
|---------------|---------------------------|-----|------|
| CAP           | BE/BP                     | BAC | DEUG |
| LICENCE       | Maîtrise                  | DEA | DESS |
| BT            | BTS                       | DUT |      |
| Aucun diplôme | Autre(s) précisez : ..... |     |      |

**EXPERIENCE D'ENCADREMENT DANS L'ANIMATION** (Rayez les mentions inutiles)

1/ Possédez-vous un ou des diplôme(s) Jeunesse et Sports ? Oui / Non

- Si oui lesquels : .....

- Si oui date de l'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : ...../...../.....

(Joindre la copie du diplôme)

2/ Possédez-vous des diplômes fédéraux ? Oui / Non

- Si oui lesquels : .....

- Si oui date de l'obtention du diplôme : JJ/MM/AA : ...../...../.....

(Joindre la copie du diplôme)

4/ Possédez-vous une expérience d'encadrement ? Oui / Non , Si oui :

- A quel titre ? Bénévole / Rémunéré

- Dans quel cadre ? Associations sportives / Centres de vacances / Collectivités

Autres (précisez) : .....

- Nombre de semaine(s)/mois/année(s) : .....

- Nombre d'heures par semaine : .....

**Candidature à la formation « Découverte des Métiers de l'Animation, du Sport et des Loisirs »**

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés à ce dossier de candidature et, présente ma candidature à la formation citée ci-dessus. Je suis informé(e) qu'un casier judiciaire qui ne serait pas vierge m'empêcherait d'accéder à certaines structures « de type Collectivités et Accueil Collectif de Mineurs ».

Signature du candidat :

Fait à ....., Le ...../...../.....

Dates de la formation : Du ...../...../..... Au ...../...../.....

**FINANCEMENT DE LA FORMATION : Précisez le mode de financement\*** (ex : Région/FSE ; Pôle Emploi 'CIF, DIF' ; Employeur ;

OPCO ; Personnel ; etc...) : .....

Coût de la formation : ..... € hors frais de dossier

\*En cas de financement Hors Région PACA et FSE, nous contacter pour obtenir un Devis, ainsi que le cout des frais de dossier

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE RECRUTEMENT**

**RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTION, DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN VERSION PAPIER A :**

« Centre de Formation HORIZON »

700 Ave Jules Grec, Résidence La Musardière, 06600 ANTIBES

Tel : 04 92 95 10 00



Email : Email : [contact@horizon-formation.fr](mailto:contact@horizon-formation.fr) / Site : [www.horizon-formationsportanimation.fr](http://www.horizon-formationsportanimation.fr)

**Date de dépôt de dossier de candidature « complet » : Le 12 décembre 2024**

**Voir liste des documents à joindre ci-après (pages 3 à 6)**

**Les « Prérequis indispensables » pour l'entrée en formation :**

- Avoir 16 ans minimum à l'entrée en formation
- Etre en capacité de s'organiser pour se déplacer sur les différents lieux durant la formation

**Conditions spécifiques :**

- Casier judiciaire n°3 vierge pour l'accès à certaines structures professionnelles
- Etre à jour de ses vaccins
- Etre apte médicalement à la pratique d'activités physiques et sportives

**! A RAJOUTER A CE DOSSIER DE CANDIDATURE LES PIECES CI-DESSOUS AU DEPOT DU DOSSIER PAPIER !**

➤ **Le dossier de candidature complété et signé avec les pièces « au nom du candidat » ci-dessous :**

- une photo d'identité récente
- une copie couleur de la carte d'identité recto verso « en cours de validité » ou titre de séjour recto verso « en cours de validité », si « non en cours de validité » fournir copie de la demande de renouvellement
- un certificat médical original de mise à jour des vaccins, datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
- un certificat médical original d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives, datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
- une copie de l'attestation sécurité sociale et non pas de la carte vitale (sauf pour les personnes salariées)
- un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 vierge de toutes condamnations, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
- Le document signé par vos soins en page 6 après avoir pris connaissance de son contenu (obligation de la DRAJES)**
- Attestation de moralité complétée et signée par vos soins en page 3 (obligation de la DRAJES)**
- Photocopie du livret de famille «si mineur, et/ou si enfant(s) à charge » (sauf pour les personnes salariées)
- Une copie du RSA (si allocataire ou ayant droit au RSA)
- une enveloppe 32 x 23 timbrée au tarif 100 gr en vigueur « **à l'adresse du candidat** »
- un curriculum vitae actualisé, ainsi qu'une lettre de motivation comportant un récapitulatif si vous avez des expériences en animation
- Personne en situation de handicap :
  - La reconnaissance RQTH en cours de validité



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**Afin de vous préparer aux tests de recrutement consultez le dossier descriptif des tests en page 7**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCEALPESCÔTE D'AZUR

## VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs  
en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :**

**1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :**

*« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».*

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

**2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).**

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

**Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.**

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés :

<https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

*Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation*

NOM, prénom : .....

Fait à ..... Le .....

Signature :



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale  
la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

## LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

### I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne. »

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

### II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'**obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité [article R. 212-87 du code du sport](#) par la voie électronique via <https://eaps.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'[article A. 212-176 du code du sport](#). Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'[article L. 212-9 du code du sport](#), en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

**Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.**

### **III. La démarche d'effacement**

**La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.**

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation** (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,

NOM, prénom : .....

Fait à ..... Le

Signature :

## DOSSIER DESCRIPTIF « La Découverte des Métiers de l'Animation, du Sport et des Loisirs »

Cette formation préparatoire a pour finalité la découverte des métiers du sport et de l'animation, l'exploration du milieu professionnel, le repérage des postes et des emplois constitutifs de cette filière afin de conforter le projet de formation

La formation permet également de favoriser la connaissance de soi, d'identifier ses ressources propres, ses qualités et ses savoir-être mobilisables dans le cadre de sa découverte des métiers, y compris l'autonomie, le travail en équipe et la capacité à s'adapter.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Découverte des différents métiers du secteur sportif et du secteur de l'animation socioculturelle  
Découverte des composantes du milieu professionnel dans chaque secteur du sport et de l'animation, plus précisément du type de structures qui s'y trouve  
Découverte des emplois, des postes et des fonctions de la filière sur un territoire donné villes, départements, régions  
Découverte des compétences requises pour accéder aux emplois et aux formations qui permettent d'y accéder  
Découverte des caractéristiques de son territoire de vie et de son potentiel économique et social  
Repérage des enjeux pour accéder aux formations et aux emplois  
Découverte des savoirs êtres professionnels attendus  
Découverte des différentes façons de se former

**Dates :** Du 13/01/2025 au 07/03/2025 «Les dates peuvent être modifiées en cas de nombre insuffisant de candidat»

**Heures en centre :** 280 h dont immersion en structure de stage

**Lieux de déroulement :** Antibes 06600

**Fréquence et horaires prévisionnels :**

En centre de formation : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

En entreprise : Les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30

**Organisation de la formation :** En présentiel

## 2/ TESTS DE RECRUTEMENT : DATES : **Entre le 17 et 18 décembre 2024**

**« Sous réserve d'avoir reçu votre dossier de candidature complet »**

***Se munir pour l'ensemble de ces tests d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) ainsi que de la convocation.***

### **A/ Entretien de motivation « Durée 15 à 30 minutes »**

- a) **Présentation du candidat d'un CV et d'une lettre de motivation sur papier** récapitulatif et décrivant les expériences bénévoles et/ou professionnelles d'animation ou autre du candidat ainsi que ses motivations et l'intérêt qu'il (elle) porte à la découverte des métiers de l'animation, du sport et des loisirs.
- b) **Entretien oral** sous forme d'échange au cours duquel le candidat présente son parcours, ses motivations

### **Objectifs « L'entretien oral doit permettre de vérifier »**

- la motivation du candidat à découvrir les métiers de la filière
- la capacité du candidat à s'exprimer clairement

**3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :**

- Avoir déposé le dossier de candidature complet avant la date limite
- Avoir satisfait aux tests de recrutement pour être retenu dans l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE RECRUTEMENT  
RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTION, DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN VERSION PAPIER A :**

« Centre de Formation HORIZON »  
700 Ave Jules Grec, Résidence La Musardière, 06600 ANTIBES  
Tel : 04 92 95 10 00

Email : Email : [contact@horizon-formation.fr](mailto:contact@horizon-formation.fr) / Site : [www.horizon-formationsportanimation.fr](http://www.horizon-formationsportanimation.fr)



**Date de dépôt de dossier de candidature «complet » : Le 12 décembre 2024**